

Nous vous proposons de nous retourner ce document par courriel après avoir coché les items pour lesquels vous êtes prêt(e) à vous engager. Le document est en format WORD, vous pouvez donc apporter les compléments que vous jugerez utiles.

I. LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE / DEMOCRATIE INTERACTIVE/ CONCERTATION

La démocratie participative / la démocratie interactive/ la concertation sont essentiels pour faire progresser la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Fonctionnement des conseils de quartier: rendre aux citoyens l'envie de s'investir

Les conseils actuels sont entièrement gérés par la municipalité sans marge de manœuvre. Des améliorations substantielles sont attendues.

Vous engagez-vous à:

- Réunir les conditions pour que les habitants volontaires disposent de l'autonomie et des moyens matériels nécessaires pour préparer l'ordre du jour dans chaque quartier. Il comporterait 2 parties : des sujets transverses à la ville et des sujets propres au quartier.
- Permettre aux conseils de décider de travaux dans le cadre d'une enveloppe allouée annuellement
- diffuser ,en plus du site internet de la ville, les comptes-rendus dans une publication papier municipale (après validation par les habitants volontaires),
- Autres propositions

Conseil municipal : rendre plus transparente la politique et la gestion municipale

Actuellement, le public ne dispose pas des dossiers, ne peut pas s'exprimer, la place réservée au public est insuffisante.

Vous engagez-vous à:

- Permettre à des citoyens volontaires de participer aux commissions préparatoires .
- mettre en ligne sur le site municipal au moins une semaine avant le conseil les dossiers du CM .
- mettre en ligne l'enregistrement des débats sur le site municipal .
- donner la parole au public (conditions à définir)
- Autres propositions

Consultation citoyenne tout au long du mandat: donner aux citoyens un réel droit de regard sur les dossiers majeurs

Les citoyens veulent pouvoir participer aux grandes décisions qui les concernent

Vous engagez-vous à:

- instaurer une véritable politique de participation citoyenne au-delà d'une simple politique de communication avec intervention effective dans les décisions importantes concernant le territoire.
- consulter par un vote les conseils de quartier sur les projets de modifications du cadre de vie d'un quartier, sur les implantations nouvelles de constructions, la suppression d'arbres, les atteintes à l'environnement, à la santé.
- Soumettre à référendum citoyen les décisions importantes concernant des dossiers impliquant le futur de notre ville (immobilier, école ...)
- Présenter à une assemblée citoyenne représentative à périodes régulières les projets, les finances, l'organisation des équipes municipales.
- Autres propositions

Les Associations : soutenir le développement du tissu associatif

Actuellement les associations disposent de moins en moins de moyens (suppression prochaine de la salle G Sand et de celle la maison de l'Environnement, ...). De plus la gestion est bureaucratique et opaque.

Vous engagez-vous à:

- aménager une maison des associations. Si oui où et quelle surface, quelle gestion ?
- Rendre public le planning des attributions de salles avec en clair le nom de la structure bénéficiaire
- répondre sous huit jours aux demandes de salles
- Autres propositions

II. FISCALITE :

Faire plus avec moins, telle devrait être la devise d'une future équipe municipale responsable

La pression fiscale locale : quel budget pour préserver le cadre de vie et l'environnement sans augmenter la pression fiscale

Les impôts locaux ont très fortement augmenté ces dernières années, la protection de l'environnement et du cadre de vie doit pouvoir être financée sans augmentation des impôts

Vous engagez-vous à :

- Réaliser un programme d'économies durant la mandature. Dans quels domaines ?
- Baisser les impôts
- communiquer aux habitants chaque année un rapport comprenant en particulier: l'endettement de la commune, les dotations aux amortissements, les nouveaux prêts et leur taux, l'endettement par habitant, la capacité d'endettement de la commune, les indemnités, frais de représentation des élus, la liste des appels d'offres de plus de 10 000€, des entreprises consultées et retenues.

- Autres propositions

III. URBANISME

Attirer des emplois, plutôt que de nouveaux habitants pour un rééquilibrage de notre territoire.

Evolution du nombre d'habitants : stabiliser le nombre d'habitants à 24 000, soit 4 000 habitants au km/2

La moitié seulement de la commune est urbanisable et déjà urbanisée, une grande partie est soumise aux aléas argile, le nord et l'est sont inondables et régies par 2 PPRI.

Vous engagez-vous à:

- accroître les zones de transition (progressivité des hauteurs, emprise au sol diminuées, espaces de pleine terre augmentés, ...) entre les zones UF (pavillonnaires) et les zones pouvant accueillir des immeubles et des équipements collectifs, avec suppression des dérogations pour les terrains d'angle.
- améliorer le taux d'occupation des HLM en transformant les grands appartements pour s'adapter aux besoins de plus petits logements pour les jeunes, les personnes âgées et familles monoparentales notamment
- Exercer une réelle surveillance de l'implantation d'investisseurs en rénovation de l'habitat ancien pour éviter les dérives du mal logement (qualité de leurs réalisations prouvées, habitabilité, équipement en parkings ...)
- Optimiser, à l'instar de Paris et sa petite couronne, les surfaces immenses gaspillées par la grande distribution et les zones commerciales « boîtes à savon » (Maurice Garin, Auchan...), plutôt que de bétonner le centre-ville, et les quartiers pavillonnaires.
- Revoir le projet du Moulin de Senlis vers d'autres destinations et usages que celle du logement
- Préserver et valoriser le parc et le château de Rottembourg
- Renoncer au projet de maison départementale des services sociaux dans le lit majeur de l'Yerres (règlement du SAGE de l'Yerres)
- Classer le monument aux morts « monument remarquable » et le restaurer (subvention du conseil départemental en 2018)
- Assouplir les règles excessives du PLU pour permettre des améliorations de l'habitat et l'instruction des demandes d'aménagement des espaces extérieurs: garage, portail, clôture, plantations, uniformisation des enseignes commerciales etc...
- Avez-vous un projet pour l'ancien site France Telecom ?
- Autres propositions

Zones inondables / ruissellement / nappes phréatiques: respecter les orientations du SAGE/SDAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), et intégrer l'aléa argile comme un des paramètres du zonage.

Une grande partie de la ville est soumise aux aléas argile, le nord et l'est sont inondables et régies par 2 PPRI.

Le lit majeur d l'Yerres doit être préservé de tout aménagement (Règlement du SAGE) vous engagez vous à :

- Préserver les zones inondables de toute urbanisation. (Préconisation SAGE 3.1.1)
- Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues . (Orientation 31 du SDAGE)
- Revoir le zonage pour mieux prendre en compte la topographie et la nature du sous-sol (zones aléas argile, nappes phréatiques perchées et de rivière,)
- Examiner les propositions réitérées de ME lors des enquêtes publiques contre l'imperméabilisation des sols (notamment des parcelles individuelles qui ne fait que s'accroître), et modifier le PLU en conséquence
- Autres propositions

Espace public, convivialité, lieux de rencontre : redonner vie à l'espace public avec des endroits où petits et grands pourraient se retrouver.

Peu d'endroits où s'asseoir, peu de bancs confortables, peu de parcs pour enfants

Vous engagez vous à :

- Aménager le petit square resté vacant à côté de l'église en espace avec jeux pour les jeunes enfants et bancs .
- Equiper toute la ville de parcs avec jeux pour les petits afin que tout logement ait un parc à moins de 500m
- Autres propositions

IV. LES EMPLOIS, LE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE, LE TRAVAIL A DISTANCE

Le déficit d'emploi sur la commune s'est accru de 5 points en 10 ans passant en 2014 à 53,8 (Montgeron Mag n°27 février 2018

Vous engagez vous à :

- attirer des emplois, développer des secteurs d'activité, favoriser le travail à distance . Comment ?
- orienter le type d'activités et de commerces qui s'implantent . comment ?
- créer un pôle environnement, source d'emplois. Protection de l'environnement, conseils aux particuliers et entreprises, gestion des eaux, des déchets, réhabilitation des sols / Gestion des ressources: récupération de matériaux, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables...
- Rouvrir une Maison de l'Environnement support à ce pôle à Montgeron (moulin de Senlis?) puisque l'ancienne maison perd la quasi-totalité de ses locaux au profit d'autres services.
- Autres propositions

V. ZONES NATURELLES, ESPACES VERTS PROTEGES, ESPACES AGRICOLES

Trame verte et bleue : protéger et restaurer la trame verte entre forêt de Sénart et vallée de l'Yerres, protéger la biodiversité

La ville dispose d'un important patrimoine d'espace vert avec de grands espaces naturels classés. la forêt de Sénart et la plaine de Chalandray et de Senlis et une trame verte qui les relie grâce aux jardins, et parcs, et plusieurs hectares de terres potentiellement agricoles.

Vous engagez-vous à:

- Reprendre l'élaboration du schéma de la trame verte en ville et sa traduction dans le PLU proposée par Montgeron environnement en 2015 (végétaliser la ville pas pour décorer mais pour favoriser la biodiversité : les contre sens écologiques : les arbres en pots, la minéralisation totale des trottoirs , des places, des cours, l'abattage systématique d'arbres, ...)
- Rétablir et faire respecter les corridors écologiques au cœur de la ville entre forêt de Sénart et vallée de l'Yerres par les nouvelles constructions qui se multiplient et les aménagements urbains non respectueux de la biodiversité.,
- Vous mobiliser pour la forêt de Sénart livrée sans contrôle aux contraintes économiques de l'ONF.
- Organiser pour la forêt de Sénart une coopération entre associations / ONF / services du Département / de l'Etat / de la CVYVS pour éviter les coupes rases sur notre territoire (ex RN6) et prévenir les incendies sur les parcelles vulnérables en forêt de Sénart . (puisque le comité de pilotage de la charte de la forêt de Sénart copiloté par le conseil départemental et l'ONF ne fonctionne pas)
- Reprendre la proposition de ME après l'incendie de 2018 d'impliquer les écoles de la ville dans des chantiers citoyen
- Travailler au rétablissement de tout ou partie des chemins d'accès à la forêt de Sénart coupés par la déviation de la N6
- Transformer le « champ » rue Jean Jaurès et les terrains Dardère en zones de maraichages bio (plus de 2 hectares en zone inondable).
- Autres propositions

VI. CIRCULATION / STATIONNEMENT /SECURITE

Schéma directeur des circulations : faire un bilan, corriger et améliorer

Actuellement le schéma directeur se résume essentiellement à un plan vélo, les piétons, PMR sont les grands oubliés et les bus et voitures mis à l'index. Il n'améliore pas la sécurité des plus fragiles, ni la fluidité du trafic.

Vous engagez-vous en concertation avec chaque conseil de quartier, les habitants et les associations à:

- Intégrer l'impact environnemental à toutes les études et projets sur les déplacements et les aménagements de voirie (pollution atmosphérique, pollution phonique, empreinte carbone, trame verte...)

- Faire un bilan sur l'ensemble de ville de l'efficacité de chaque aménagement de voirie et dispositions visant la sécurité (limites vitesse 30, 40, 50, feux, stops, ralentisseurs, écluses etc.), leur impact sur la circulation et revoir en conséquence les orientations du schéma directeur
- Mettre progressivement aux normes PMR toute la ville en faveur des handicapés et accès poussettes, bandes tactiles de guidage, ... (ex : trottoir entre Bd Sellier, rue du Général Leclerc, avenue de la République)
- Dégager les trottoirs des obstacles en tout genre, et améliorer la visibilité des piétons à proximité des passages piétons (poteaux, candélabres surdimensionnés, armoires techniques, panneaux indicateurs, jardinières et arbres en pots, panneaux publicitaires, containers ordures, étalages commerciaux, rôtisserie)
- faire un diagnostic spécifique complet des problèmes de sécurité que posent les revêtements de sol glissants avenue de la République (pavés, clous, dallage) et des possibilités de correction (financièrement raisonnables)
- matérialiser les passages piétons au croisement des rues et les rehausser à l'occasion de la réfection des rues
- Mettre aux normes la largeur des trottoirs chaque fois que la largeur des rues le permet
- Transformer toutes les **rues très étroites** soit en rues piétonnes soit en espaces de rencontre
- Rétablir les feux tricolores commandés pour les déficients visuels, pour les personnes âgées, les enfants.
- Améliorer et augmenter les franchissements de la voie ferrée pour les piétons les fauteuils roulants, les poussettes, notamment à la gare (Comment mobiliserez-vous les partenaires concernés ?)
- Supprimer le projet d'accès au parking Foch depuis la rue du Moulin de Senlis figurant au plan de zonage depuis le PLU 2016, qui poserait à la fois des problèmes de circulation et de sécurité publique.
- Interdire le double sens cyclable dans les rues en sens unique quand il est dangereux (rues étroites, virages, passage de bus, ex bld Sellier, rue du Moulin de Senlis...).
- Renoncer au projet de transformer le bld Sellier en espace de rencontre
- Créer des itinéraires bus et vélos au sein de l'agglomération notamment en reliant les gares RER de Montgeron et de Vigneux sans passer par Villeneuve St Georges (chemins latéraux n°4 et 5 sur la commune de Vigneux).
- Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun propres sur le territoire . Par quels moyens.
- Assurer la continuité des liaisons douces avec les aménagements existants et avec les communes limitrophes
- Favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville par une offre de stationnement facilement accessible (équiper les parkings de façon à faire connaître les places disponibles à chaque instant aux usagers circulant à proximité) et par la fluidité du trafic
- améliorer la fluidité de la circulation pour la sécurité et la qualité de l'air en adaptant les limites de vitesse et les différentes sortes de ralentisseurs en fonction de la dangerosité réelle des rues, les voitures de pompiers comme les bus ayant de plus en plus de mal à circuler.
- faire respecter scrupuleusement les réglementations (limite 3,5 tonnes, stationnement, ...) et interdire le transit dans la commune des PL
- Rétablir dans le PLU des normes de parking plus élevées pour les constructions nouvelles et découpes de maisons en logement ou commerces (notamment en centre-ville et autour de la gare) .

- Imposer des parkings en sous-sol pour les immeubles quand le sous-sol géologique le permet (hors nappes phréatiques).
- Lutter contre le stationnement anarchique dans les quartiers en adoptant des mesures qui facilitent l'aménagement de place de stationnement sur les parcelles privées (modifications PLU)
- Autres propositions

VII. LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le bruit est la pollution numéro 1 en IDF : sensibiliser à cette problématique et l'intégrer dans tout projet

Montgeron a le triste privilège de figurer parmi les 50 communes d'Ile de France les plus impactées par le bruit ferroviaire, appelées PNB : Points Noirs du Bruit ferroviaire

Vous engagez-vous à:

- supprimer les zones pavées génératrices de bruit
- Lancer l'étude et la concertation pour la réalisation de murs anti bruit le long de la voie ferrée (niveau d'intensité de bruit le plus fort de la commune)
- Obtenir les moyens de construire ou faire construire ces murs anti-bruit. (partenariat Conseil régional IDF, RFF,....)
- Lutter contre les survols illégaux et contre l'extension des vols à Orly . comment, avec qui ? (Menace actuelle de perdre le bénéfice d'un couvre-feu et d'un nombre de mouvements par an limité à 200 000,).
- faire appliquer la réglementation dans les rues de la ville en matière de nuisances sonores par la police municipale. (deux roues, ...)
- faire le bilan des mesures prises contre la pollution sonore de la RN6 et compléter les aménagements anti bruit
- vous opposer à tout projet qui engendrerait des flux de véhicules supplémentaires sur la RN6 (qui a été déclassée depuis fin 2019 en départementale).
- Autres propositions

VIII. L'ENERGIE :

Vous engagez vous à:

- Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public, avec un indicateur de suivi sur le site de la ville
- isoler les bâtiments municipaux : plan sur la mandature .
- Remplacer progressivement la flotte municipale par des véhicules électriques.
- Créer un Pôle environnement pour encourager les énergies renouvelables
- Informer, et soutenir les habitants dans leurs projets d'isolation et d'alimentation en énergie renouvelable.

- Etudier les possibilités de chauffage urbain sur la commune

- Autres propositions

IX. ONDES ELECTROMAGNETIQUES

Vous engagez vous à :

- maîtriser le développement des radiofréquences sur la ville (Charte avec les opérateurs de téléphonie mobile grand public et réseaux privés (s'inspirer des modèles existants : Paris...) avec une commission de concertation comprenant les associations de défense de l'environnement)
- Intégrer des règles spécifique dans le PLU
- Faire l'Inventaire et mesures des antennes implantées
- Mettre à disposition des habitants les informations prévues et leur donner la possibilité de formuler des observations, dans le respect de la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, dite Loi Abeille
- Autres propositions

X. SERVICES AUX HABITANTS

Vous engagez vous à :

- à assurer une alimentation bio dans les cantines des écoles publiques, et toute restauration communale (lien avec point V maraichage)
- créer** un nouveau groupe scolaire ou faire des agrandissements dans les écoles ?lesquelles ?
- implanter une crèche dans le secteur de la gare
- Créer une maison de santé pluridisciplinaire en coopération avec les professionnels
- Rouvrir un Maison de l'Environnement (qui vient d'être supprimée), pôle de compétence multi partenarial, avec notamment une mission d'information et de conseil aux particuliers et aux entreprises
- Autres propositions

XI. SECURITE

Vous engagez-vous à :

- Augmenter l'effectif de la police municipale de façon à atteindre le ratio admis dans les villes moyennes d'1 policier municipal pour 1000 habitants
- Rendre le dispositif de caméras de surveillance plus opérationnel
- Informer et faire vivre le réseau de citoyens vigilants laissé actuellement en standby.
- Autres propositions

XII. LA PROPLETE / DECHETS

Vous engagez-vous à :

- Impulser une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets,

- Faire un bilan du tri des déchets par les habitants, par les commerçants, restaurateurs, grandes surfaces
- Responsabiliser nos concitoyens sur la propreté de la ville et des espaces naturels par tout moyen (détritrus, déjections canines, mégots devant les tabacs et cafés, forêt de Sénart RN6...)
- Publier le nombre de PV dressés par la police municipale par catégorie d'infraction .
- Impulser dans chaque comité de quartier une réflexion pour dégager les trottoirs des poubelles qui les encombrent
- Réduire la consommation d'eau par la commune (ex : aberration du nettoyage à grandes eaux de l'avenue de la République)
- Autres propositions

XIII. **EXEMPLARITE ET INTEGRITE DES ELUS**

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. (Code général de l'élu territorial créé par la [LOI n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2](#)). Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Allez-vous intégrer dans votre programme tout ou partie de 30 propositions de l'association ANTICOR autour des thèmes suivants : Disponibilité des élus, Prévention des conflits d'intérêts, Reconnaissance du rôle des élus minoritaires, Transparence de l'action publique, Lutte contre la corruption, Contrôle de l'action municipale, Participation des citoyens aux décisions locales .

Si oui lesquels ? Si non pourquoi ?